

PANNEAU PREMIERS SECOURS - E003

Référence : 03626

RESUME

Pictogramme Premiers Secours E003 permettant de signaler la présence d'un local ou d'un équipement de premiers secours.

Ce pictogramme est disponible en PVC ou autocollant haute performance.

Les points forts :

- Conforme à la norme NF ISO 7010
- Existe en 5 Formats distincts
- Très résistant aux chocs
- Fabrication française

Vous cherchez d'autres pictogrammes de sécurité ? Découvrez toute notre [signalétique relative aux premiers secours](#).

Ce panneau peut être accompagné d'autres [signaux de sécurité](#), il peut être associé au [panneau E012](#) indiquant la présence d'une douche de sécurité, au [panneau E013](#) signalant une civière ou à la [signalétique rince oeil](#) E011.

DECLINAISONS

Dimension	Matière
150 x 150 mm	Autocollant
330 x 330 mm	Autocollant
200 x 200 mm	Autocollant
250 x 250 mm	Autocollant
400 x 400 mm	Autocollant
150 x 150 mm	Panneau PVC
330 x 330 mm	Panneau PVC

200 x 200 mm	Panneau PVC
250 x 250 mm	Panneau PVC
400 x 400 mm	Panneau PVC
150 x 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
330 x 330 mm	Panneau PVC avec adhésif
200 x 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
250 x 250 mm	Panneau PVC avec adhésif
400 x 400 mm	Panneau PVC avec adhésif

DESCRIPTION

Panneau Trousse de secours : Usages

Ce pictogramme standardisé permet de localiser rapidement l'emplacement d'une trousse de secours, d'un kit de secours, d'un poste de secours, d'une infirmerie ou d'autres équipements destinés aux premiers soins.

En effet, en cas d'accidents, chaque minute est importante, il est donc indispensable de pouvoir repérer au plus vite, l'équipement de premiers secours le plus proche.

Le pictogramme E003 représentant une croix blanche sur fond vert est conforme à la norme ISO 7010. Or, depuis le 14 janvier 2014, tous les [pictogrammes de sauvetage et de premiers secours](#) nouvellement installés doivent être conformes à cette norme internationale.

Retrouvez toutes les informations concernant cette norme sur notre article relatif aux pictogrammes de sécurité.

La trousse de secours est adaptée en fonction de la nature des dangers sur le lieu de travail. Elle est composée selon l'avis du médecin du travail. On y retrouve généralement des compresses, pansements, médicaments, un thermomètre ou une paire de ciseaux. Elle permet de prodiguer les premiers soins en cas de grave accident, dans l'attente de secours ou tout simplement de s'occuper de petites blessures, telles qu'une coupure au doigt.

Comment fixer votre panneau premiers secours ?

Comment appliquer l'autocollant ?

Tout d'abord choisissez une surface lisse. Veillez à bien nettoyer la surface de contact avec l'adhésif. Il faut impérativement retirer la graisse et la poussière du support avant d'appliquer l'adhésif.

Appliquer l'adhésif sur une surface sèche à une température supérieure à 5°C pour maximiser la prise de l'adhésif sur le support.

Comment appliquer le panneau PVC ?

À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Caractéristiques du panneau

Matières

Le panneau E003 est disponible en 2 matières :

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués).
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surface comprises entre -15°C Et +45°C et à une variation maximale de 60°C. Épaisseur : 1 mm.

Résistance au feu : M1 combustible non inflammable.

Dimensions

Disponible également en 5 dimensions :

- 150 x 150 mm
- 200 x 200 mm
- 250 x 250 mm
- 330 x 330 mm
- 400 x 400 mm

Utilisation aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Risque de dégradation plus rapide en extérieur.

Découvrez l'ensemble des [pictogrammes de premiers secours](#) afin de vous conformer à la réglementation en vigueur. Cette réglementation impose l'utilisation d'une signalisation par panneaux pour indiquer la présence du matériel de premiers secours (art. R4224-23 du code du travail).

Signalez également l'ensemble des équipements de lutte contre l'incendie avec une [signalétique de sécurité incendie](#) et la présence du marteau de secours avec le [pictogramme marteau brise glace](#).